



INSTITUT FRANÇAIS DE SAMBO

Fondé le 12.07.2001 - J.O. n°31 du 04.08.2001
Affilié à la Fédération Internationale Amateur de Sambo

MENTON, le 16 septembre 2007

A TOUS LES PRESIDENTS de
CLUBS,
DEPARTEMENTS,
REGIONS,
ENSEIGNANTS et ADHERENTS

Cher Tous,

Vous venez de recevoir le courrier émanant de la Fédération Française de Lutte vous invitant à vous affilier à cette dernière.

Je vous rappelle qu'aucun protocole n'a été signé entre l'Institut Français de Sambo et la Fédération Française de Lutte. Aujourd'hui, compte-tenu du décret et de la demande d'affiliation de la F.F.L., chaque club a le droit de choisir entre l'I.F.S. et la F.F.L.

Un recours est actuellement à l'étude au Conseil d'Etat. Aussi, pour vous aider à choisir votre structure d'affiliation, je vous invite à prendre connaissance des points ci-dessous :

1. L'Institut Français de Sambo n'est pas dissout,
2. Le Conseil d'Etat doit se prononcer sur le recours de notre demande d'agrément déposé avant la sortie du décret,
3. L'Institut Français de Sambo est, à ce jour, le seul organisme français affilié à la Fédération Internationale Amateur de Sambo et à la Fédération Européenne de Sambo. Par conséquent, **seuls les athlètes licenciés à l'I.F.S. pourront participer aux épreuves internationales organisées par la F.I.A.S. et l'E.F.S.**

Vous êtes maintenant en possession de tous les éléments vous permettant de choisir votre structure d'affiliation.

Je vous joins donc à nouveau le dossier d'affiliation 2007-2008.

Christian BRUZAT
Président de l'I.F.S.



Siège Social : 90, route de Gorbio - Azur Parc, Tour C
Les Arbousiers - 06500 Menton
Tél./Répondeur/Fax : 04 93 28 24 05 E-mail : presidentifs@wanadoo.fr